



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0534

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité AXELERA et LUTB TMS - Soutien aux projets de recherche et de développement (R&D) BIONICOMP et CLIC - Avenants n°1 aux conventions d'application financière avec la société Bluestar silicones international et la société Altran Technologies

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0534**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité AXELERA et LUTB TMS - Soutien aux projets de recherche et de développement (R&D) BIONICOMP et CLIC - Avenants n°1 aux conventions d'application financière avec la société Bluestar silicones international et la société Altran Technologies**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représentent le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI) de l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas 5 ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en termes d'emploi (accroissement ou maintien de compétences) et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

a) - Soutien au projet de recherche et de développement BIONICOMP - Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention d'application financière avec la société Bluestar silicones international

Par délibération n° 2012-3396 du 10 décembre 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention-cadre relative au projet de recherche et développement (R&D) "BIONICOMP", labellisé par le pôle de compétitivité AXELERA et dont l'objectif est d'améliorer les performances globales des composites à renforts bio-sourcés pour concurrencer et remplacer les composites à fibres de verre pour un poids significativement inférieur. Le Conseil a aussi approuvé la convention d'application financière relative à ce projet en attribuant une subvention d'équipement d'un montant de 155 303,80 € à la société Bluestar silicones international, pour soutenir l'effort de R&D de cette entreprise dans le cadre de ce projet.

La convention de subvention prévoyait une durée de réalisation du projet de 38 mois, courant du 13 décembre 2012 au 12 février 2016. En l'état d'avancement du projet, un retard dans l'exécution des travaux conduit les différents partenaires à solliciter une prolongation de 12 mois de la durée de réalisation totale de celui-ci. La société Bluestar silicones international sollicite donc une prolongation de la durée de réalisation du projet ce qui portera la date d'échéance au 12 février 2017.

L'échéancier de versement de la subvention est par conséquent modifié. Le versement du troisième acompte est décalé à l'année 2016 et le paiement du solde et reporté à l'année 2017.

Cette demande a fait l'objet d'une expertise favorable de la direction générale des entreprises (DGE) et de la banque publique d'investissements (BPI) France qui autorisent la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

Ainsi, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subvention, venant modifier les articles 2 (durée) et 7 (modalités de versement) de ladite convention.

b) - Soutien au projet de recherche et de développement CLIC - Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention d'application financière avec la société Altran Technologies

Par délibération n° 2011-2633 du 12 décembre 2011, le Conseil de Communauté a approuvé la convention-cadre relative au projet de recherche et développement (R&D) "CLIC", labellisé par le pôle de compétitivité « LUTB Transport and Mobility Systems » et dont l'objectif est de concevoir une cabine de camion innovante pour permettre à la fois une réduction des émissions de CO2 du véhicule et une amélioration du confort et de la sécurité du conducteur. Par décision n° 2012-3756 du 10 décembre 2012, le Bureau de la Communauté urbaine a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 166 667 € à la société Altran Technologies, pour soutenir l'effort de R&D de cette entreprise dans le cadre de ce projet.

La convention de subvention prévoyait une durée de réalisation du projet de 3 ans courant du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014. En l'état d'avancement du projet, un retard dans l'exécution des travaux conduit les différents partenaires à solliciter une prolongation de 12 mois de la durée totale de celui-ci. La société Altran Technologies sollicite donc une prolongation de la durée de réalisation du projet, ce qui portera la date d'échéance au 30 novembre 2015.

Le versement du solde de la subvention est par conséquent reporté à l'année 2016.

Cette demande a fait l'objet d'une expertise favorable de BPI France, qui autorise la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

Ainsi, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subvention, venant modifier les articles 2 (durée) et 7 (modalités de versement) de ladite convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la prolongation de la durée de réalisation du projet de recherche et développement (R&D) BIONICOMP jusqu'au 12 février 2017,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et la société Bluestar silicones international,

c) - la prolongation de la durée de réalisation du projet R&D CLIC jusqu'au 30 novembre 2015,

d) - l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et la société Altran Technologies.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal selon les modalités suivantes :

- le versement du troisième acompte, à la société Bluestar silicones international dans le cadre du projet BIONICOMP, soit 46 590 euros initialement prévu en 2015, est reporté sur l'exercice 2016 et le versement du solde, soit 31 063 € initialement prévu en 2016, est reporté sur l'exercice 2017, opération n° 0P02O1553 - compte 20421 - fonction 67,

- le versement du solde, à la société Altran Technologies dans le cadre du projet CLIC, soit 33 333 € initialement prévu en 2015, est reporté sur l'exercice 2016 - opération n° 0P02O1555 - compte 20421 - fonction 67.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.